

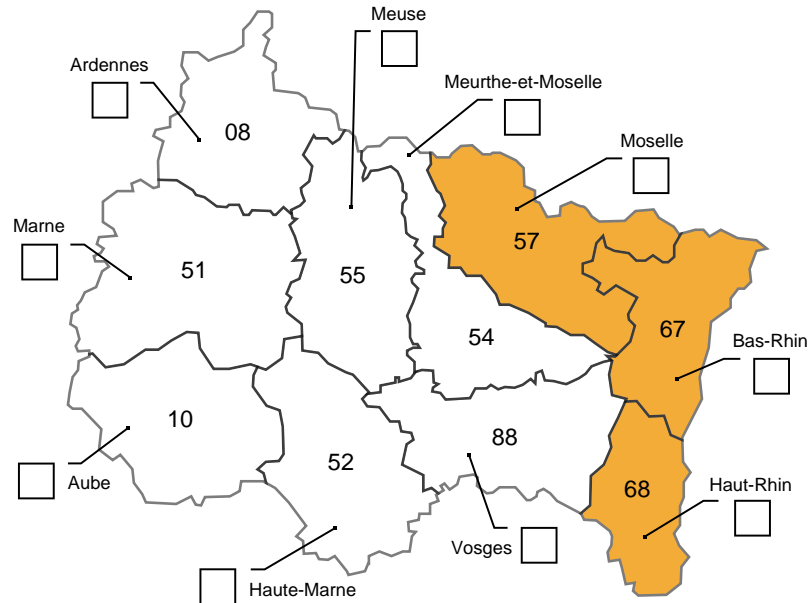
# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Type: Estival

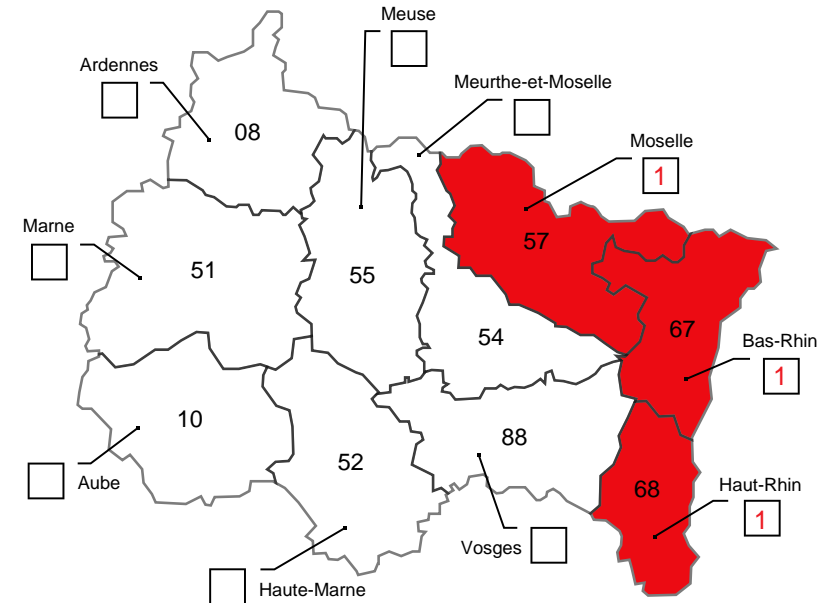
Polluant: Ozone O<sub>3</sub>

Communiqué du: 20/06/2017 à 11:33

Pour le mardi 20 juin 2017



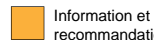
Pour le mercredi 21 juin 2017



Procédures préfectorales



Aucune



Information et recommandations



Alerte et niveau d'alerte:

1

1er jour de procédure d'alerte

2

2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

3

à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Surveillance et prévision  
de la qualité de l'air

[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)

Astreinte 06.16.04.12.46



Procédures  
et  
mesures d'urgence

Selon arrêté  
inter préfectoral  
du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

## Description épisode

Cet épisode de pollution de type « Estival » lié à l'ozone, d'origine secondaire, formé notamment à partir de composés organiques volatils (COV) et d'oxydes d'azote, provient de la combinaison d'activités humaines (trafic routier, industries, résidentiel,...) et d'un fort rayonnement solaire associé à des températures élevées.



Effets sanitaires

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

## Evolution et tendance

Au regard des concentrations d'ozone actuelles, des prévisions issues des plateformes de modélisation de qualité de l'air et des conditions météorologiques caniculaires qui perdurent (fortes chaleurs et rayonnement solaire intense), des déclenchements de procédures d'information et de recommandations sont effectués sur les départements du Bas-Rhin et Haut-Rhin ainsi que sur la Moselle ce mardi 20 juin. Pour demain, l'épisode de pollution à l'ozone devrait se maintenir d'où le déclenchement des procédures d'alerte sur ces mêmes départements. D'autres départements de la région Grand Est pourraient être concernés dans les jours à venir par l'épisode de pollution.

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Type: Estival

Polluant: Ozone O<sub>3</sub>

Communiqué du: 20/06/2017 à 11:33

## Messages sanitaires de l'Agence Régionale de Santé pour l'ozone

### Pour les départements en procédure d'information et de recommandations

#### Population cible

##### Populations sensibles

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

##### Population générale

#### Messages

Limitez les sorties durant l'après-midi.  
Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), celles à l'intérieur peuvent être maintenues.  
En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Il ne vous est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

### Pour les départements en procédure d'alerte

#### Population cible

##### Populations sensibles

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

##### Population générale

#### Messages

Évitez les sorties durant l'après-midi.  
Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions sportives) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.  
Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :  
prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;  
privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;  
prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air. Les activités physiques et sportives intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.  
En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

L'Agence Régionale de Santé rappelle que le principal impact de la pollution de l'air sur la santé est lié aux niveaux de pollutions moyens, observés sur plusieurs années. La pollution de l'air peut alors notamment provoquer des cancers et réduire l'espérance de vie de chacun de plusieurs mois. Sur le court terme, le pic de pollution observé peut augmenter divers symptômes, en particulier d'ordre respiratoire ou cardiovasculaire et affecter plus particulièrement les personnes sensibles.

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Type: Estival

Polluant: Ozone O<sub>3</sub>

Communiqué du: 20/06/2017 à 11:33

## Recommandations comportementales des préfets pour l'ozone

### Pour les départements en procédure d'information et de recommandations

#### Industrie

Pour les activités de production :  
Soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution.  
Reportez si possible les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles.

#### Transport

Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun et au covoiturage. Hormis pour les personnes les plus sensibles à la pollution, l'usage du vélo ou la marche à pied ne sont pas déconseillés.  
Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours au télétravail est également recommandé.  
Sur la route, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse. Il est conseillé sur les tronçons limités à plus de 70km/h d'abaisser de 20km/h sa vitesse sans descendre en dessous de 70km/h.

#### Collectivités

Les collectivités relaient les messages et recommandations.

### Pour les départements en procédure d'alerte

Les mesures d'urgence sont annoncées par les Préfets des départements concernés.